

une enquête

du Foyer d'Etudes Fédéralistes

Le *Foyer d'Etudes Fédéralistes*, organisme d'information, créé sans considérations de doctrines, a procédé, au cours de l'été 1934, à deux enquêtes, dont les résultats ont été consignés dans le numéro 8 du *Journal vrai*, — dont ci-joint un exemplaire, — et le numéro 2-(29) du *Fédéraliste*. Ces deux enquêtes ont mis en lumière, avec l'existence d'un sentiment particulariste très net dans certaines provinces, l'insuffisance d'information de la plupart des français cultivés, en ce qui concerne les questions de cet ordre.

Le *Foyer d'Etudes Fédéralistes*, désireux de remédier à ce défaut, s'efforce de réunir une documentation de première main, et de la mettre à la disposition du public, grâce au concours des *Cahiers de la Quinzaine* qui publieront le compte rendu de ses enquêtes.

Il vous prie de bien vouloir l'aider dans cette tâche en répondant dans la mesure du possible, au questionnaire ci-après, — et ce, autant que possible, *avant le 15 novembre 1934*.

Le but de cette enquête étant de dégager la tendance actuelle des esprits dans les provinces, et non d'apporter des arguments à un parti, le *Foyer d'Etudes Fédéralistes* demande à ses correspondants de dire les choses telles qu'ils les voient, même s'ils craignent de surprendre ou de choquer. Il leur demande également de ne pas hésiter à laisser sans réponse les questions qui les prendaient au dépourvu. — Pour permettre à chacun de parler en toute liberté, il ne citera de noms qu'autant qu'il y aura été autorisé par ses correspondants.

Le *Foyer d'Etudes Fédéralistes* se fera un plaisir d'adresser à ses collaborateurs le numéro des *Cahiers de la Quinzaine* où seront publiés les résultats de l'enquête à laquelle ils auront participé, et il les remercie par avance du concours qu'ils lui auront apporté.

Questionnaire politique

1. — *Y a-t-il, dans les cinq départements formés par la division de l'ancienne province de Bretagne, une tendance générale de la population à se considérer comme différente des autres ressortissants de l'Etat français ?*

2. — *Si cette tendance existe, est-elle assez nette pour que la population en ait conscience par elle-même ?*

Arrive-t-il qu'elle se manifeste spontanément ?

N'est-ce pas, au contraire, un sentiment vague, qui ne prend forme qu'à force d'excitations ?

3. — *Où ce sentiment d'appartenir à un groupe particularisé, dit « breton », cesse-t-il d'être perceptible ?*

Y a-t-il un rapport entre la disparition du sentiment breton vague ou précis, et les anciennes limites du duché, puis de la province de Bretagne ?

Y a-t-il un rapport entre ce sentiment et la langue habituellement parlée (breton ou français) ?

4. — *Les groupes politiques qui se réclament ouvertement du sentiment breton ont-ils une influence ?*

S'ils n'en ont pas actuellement, les éléments qu'ils atteignent et la tactique qu'ils emploient sont-ils tels qu'ils puissent espérer voir la situation se modifier en leur faveur ?

5. — *Quelle est la tendance qui caractérise actuellement le mouvement breton ?*

6. — *Quelle attitude ont pris, à son égard, les grands partis français ?*

Ceux-ci sont-ils hostiles aux revendications bretonnes quand elles se présentent sous une forme précise ?

7. — *Ces revendications ont-elles une importance en matière électorale ?*

Les groupes politiques purement bretons ont-ils présenté des candidats aux élections ?

8. — *Quelle est, individuellement, l'attitude des prêtres catholiques (et des pasteurs, dans les régions où existent des communautés protestantes) devant le mouvement breton ? Sont-ils, dans l'ensemble, hostiles, indifférents ou favorables ?*

9. — *Quelles sont les mesures politiques de l'Etat français qui cadrent le moins avec les réalités bretonnes et qui ont pu créer un mécontentement ou un malaise durable ?*

10. — *Quels sont, selon vous, les bases essentielles sur lesquelles pourrait s'établir, dans l'éventualité d'une réorganisation fédérale de l'Etat français, le statut breton ?*

Administration — Ordre public.

Législation (Lois ? Coutumes ?).

Régime des cultes.

Finance (budget), politique commerciale.

Enseignement.

Questionnaire économique et social

1. — *Les éléments sociaux et économiques ont-ils une part dans la formation et le développement du sentiment breton ?*

2. — *La Bretagne, dans ses limites historiques, forme-t-elle une unité économique ?*

Certaines régions, historiquement bretonnes, ne sont-elles pas, économiquement, dépendantes de provinces voisines (Bas-Poitou, Anjou, Maine, Normandie) ?

3. — *Quelles sont les institutions sociales, familiales,*

corporatives, actuellement vivantes et viables particulières à la Bretagne ?

4. — Existe-t-il des organisations professionnelles, et spécialement agricoles, spécifiquement bretonnes ?

Leur activité les a-t-elle menées à des conceptions particularistes ?

Ont-elles des tendances politiques — générales — provinciales ?

5. — Dans quelle mesure le fait breton s'impose-t-il aux grandes organisations économiques (Chambres de Commerce, Chambres de Métiers, Chambres d'agriculture, etc...).

6. — La politique commerciale et douanière de l'Etat français tient-elle compte des intérêts bretons ?

A-t-elle provoqué un mécontentement justifié et durable antérieurement à la crise ?

7. — Quel est, à l'heure actuelle, l'état économique de la Bretagne ?

Agriculture.

Industrie.

Commerce.

8. — Quelle est la situation démographique de la Bretagne ?

Est-elle normalement surpeuplée (émigration) ?

Quelle est l'importance actuelle du chômage ?

9. — Le tourisme peut-il réellement être considéré comme une source de richesses pour la population bretonne ?

Ses effets économiques se font-ils sentir dans l'ensemble du pays ?

Estimez-vous son développement souhaitable ?

10. — Existe-t-il une grande variété de classes sociales ?

Y a-t-il un état normal de conflit ou d'opposition entre elles ?

11. — Quel est le régime de la propriété agricole : petite — moyenne — grande ? (chiffres).

Régime d'exploitation : faire valoir direct — fermage
— métayage ?
Cette situation est-elle bonne socialement et économiquement ?

Sinon, dans quel sens devrait-elle être modifiée ?

12. — L'agriculteur breton est-il disposé à adopter les méthodes modernes de culture ?

Comment son instruction professionnelle est-elle assurée ?

13. — Quelle est l'importance de l'industrie ?

Quel est le régime des entreprises ?

Grande entreprise, soit plus de 200 à 300 ouvriers.

Moyenne entreprise, soit de 10 à 200 ouvriers environ.

Artisanat, soit de 1 à 10 ouvriers.

Matières premières traitées ?

Origine des matières premières ?

Débouchés des produits fabriqués ?

Groupement des industries ?

Par qui sont dirigées les grandes et moyennes entreprises ?

14. — Quelle est l'importance du commerce ?

Petit commerce ? Grand commerce ?

Le commerçant breton se distingue-t-il, d'une manière quelconque, de son concurrent normand, manceau ou angevin ?

15. — Considérez-vous la situation de la Bretagne, en avant du continent européen, comme favorable au développement d'une marine de commerce, montée et exploitée par des bretons ?

16. — Considérez-vous la pêche maritime bretonne comme susceptible de développement ?

La consommation du poisson en Bretagne est-elle en rapport avec la production ?

17. — Quelle est l'importance sociale de la famille à la campagne, parmi les ouvriers et les commerçants des villes, sur la côte ?

(Tradition, héritage, etc.).

Questionnaire culturel

pour la Basse-Bretagne

1. — Quelle importance ont les facteurs culturels dans le sentiment particulariste du peuple breton ?

2. — L'évaluation à un million du nombre des bretonnants, résultant des enquêtes faites par la revue « Gwalarm », vous paraît-elle juste ?

3. — Quelle est la connaissance du français dans les classes populaires, et spécialement la masse paysanne ?

4. — Quelle est l'importance numérique de l'élite intellectuelle de langue bretonne ? (Personnes instruites parlant, lisant et écrivant le breton).

Quel est son niveau social ?

A-t-elle une influence ?

5. — Quelle est la valeur culturelle et humaine de la littérature en breton armoricain :

a) antérieure à 1789 ;

b) postérieure à cette date.

6. — Quelle place est faite :

a) en théorie, — b) en pratique,
à la langue et à la littérature bretonnes, dans l'enseignement

a) public, — b) privé.

7. — Etes-vous satisfait de la place actuellement faite à la langue bretonne dans l'enseignement ?

Sinon, quel régime scolaire désirez-vous ?

Le bilinguisme, partant de la langue maternelle comme enseignement de base et comprenant l'enseignement du français comme langue nationale auxiliaire dès l'école primaire serait-il, selon vous, une solution satisfaisante ?

8. — L'enseignement de la langue bretonne à l'école pourrait-il créer des lecteurs dans les localités ou des milieux que le livre français n'atteint pas ?

9. — Quelle place doit être faite, et selon quelles modalités (université bilingue, double université) à la langue bretonne dans l'enseignement supérieur ?

10. — Quelle est l'importance du facteur historique dans la personnalité du peuple breton ?

11. — Quelle place est faite :

a) en théorie, — b) en pratique,

à l'histoire de Bretagne, dans l'enseignement

a) public, — b) privé ?

Quelle devrait-elle être ?

12. — Quelles sont les traditions, les coutumes locales originales (fêtes, chansons, jeux, danses, folklore) actuellement vraiment vivantes ; quelle est leur importance dans la personnalité et l'individualité propre du peuple breton ?

13. — L'émigration et le tourisme ont-ils une influence sur l'évolution des traditions locales ?

Questionnaire culturel

pour la Haute-Bretagne

1. — Quelle importance ont les facteurs culturels (littérature et musique populaire, usage du patois galle, costume local, etc...) dans le sentiment breton en Haute-Bretagne ?

2. — Quelles sont les traditions, les coutumes locales originales (fêtes, chansons, jeux, danses, folklore) actuellement vraiment vivantes ; quelle est leur importance dans la personnalité et l'individualité propre du peuple breton ?

3. — Y a-t-il opposition ou accord entre les bretonnants fixés en Haute-Bretagne, et la masse de la population ?

4. — Les groupes de bretonnants existant dans certaines villes de Haute-Bretagne sont-ils assez importants pour que l'on puisse envisager, au cas où l'enseignement ferait officiellement place au breton, en Basse-Bretagne, d'étendre à certaines écoles desdites villes le bénéfice de cette mesure ?

5. — Quelle est l'importance du facteur historique dans la personnalité du peuple breton ?

6. — Quelle place est faite :

a) en théorie, — b) en pratique,
à l'histoire de Bretagne, dans l'enseignement

a) public, — b) privé.

Quelle devrait-elle être ?

Le Foyer d'Etudes Fédéralistes procédera, au cours des premiers mois de l'année 1935, à deux enquêtes analogues, l'une sur l'Alsace et La Lorraine, l'autre sur les Pays-Basques.

D'autres enquêtes suivront sur les autres provinces françaises.

Adresser toute correspondance au Foyer d'Etudes Fédéralistes, 30, rue Monsieur-le-Prince, Paris (6^e).
